

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Septembre 1874.

## L'ÉLECTION DU 13 SEPTEMBRE.

Inscrits, 444,943  
Votants, 98,948

M. Berger, bonapartiste, 25,570  
M. Bruas, mac-mahonien, 26,093  
M. Maillé, républicain, 45,359  
Bulletins nuls, 4,926

CONSERVATEURS, 54,663 voix.  
RÉPUBLICAINS, 45,359 —

Majorité conservatrice : 6,304

Il y a eu dimanche, en Maine-et-Loire, presque autant d'abstentions qu'il a été donné de voix à M. Maillé.

Le député que nous sommes appelés à remplacer, M. Beulé, avait obtenu, en 1871, 404,364 voix, c'est-à-dire 56,000 voix de plus que le candidat républicain actuel.

## Bulletin politique.

Les républicains triomphent bruyamment de l'élection de dimanche dernier. S'ils sont de bonne foi, ils ne sont pas difficiles. Le *Patriote*, journal radical d'Angers, qui fut un tantinet communal, adresse ses félicitations et ses remerciements à la ville et au monde, *urbi et orbi*, et termine ses articles par le cri de : Vive la République ! (avec ou sans le drapeau rouge ?)

Trop de lampions ! Il nous paraît nécessaire de ramener cet enthousiasme à ses justes limites. Ce n'est pas que cette joie bruyante nous étonne ni ne nous gêne. Les républicains nous ont accoutumés à les voir se griser de leurs succès, et ils ont un talent à enfler leurs triomphes qu'égalent seulement leur habileté à pallier leurs défaites.

Quand, après avoir annoncé une victoire écrasante comme dans la Nièvre, ils sont battus à plate couture, un journaliste républicain et de bonne volonté trouve immédiatement une circulaire corruptrice qui prouve qu'on a faussé le suffrage universel. Quand il n'y a pas moyen d'inventer une circulaire, comme dans le Calvados, les républicains déclarent carrément que le suffrage universel est imbécile. Enfin, quand on a annoncé une victoire définitive et complète au premier tour, comme dans le Maine-et-Loire, et qu'on aboutit simplement à un ballottage, on s'en tire par des hosannah et des : Vive la République ! Vive la République !

Le souhait est charitable et tout à fait en situation. Elle a grand besoin qu'on lui souhaite de vivre dans le Maine-et-Loire, cette pauvre République ; car si ses adversaires s'unissaient contre elle, elle serait écrasée entre les deux armées alliées.

Détaillons un peu le succès de M. Maillé, et nous verrons qu'il est menu. Il y a ballottage entre lui et l'un de ses concurrents, puisque M. Berger se désiste avec une grandeur d'âme qui ne saurait trop être louée. Les suffrages réunis par les deux candidats conservateurs sont supérieurs de plus de six mille voix aux suffrages réunis par le candidat radical.

Donc, même devant les électeurs qui se sont présentés au scrutin, la République est en minorité dans le Maine-et-Loire. Mais les grandes villes ont voté, et voté pour M.

Maillé, car les républicains ont la sagesse de ne pas s'abstenir, et il y a eu dans l'élection de dimanche dernier près de cinquante mille abstentions que les monarchistes peuvent se disputer, mais auxquelles les radicaux n'ont rien à prétendre. Donc l'opinion républicaine est à peine comme un est à trois vis-à-vis des opinions monarchiques dans le département de Maine-et-Loire, où les villes ont de l'importance, et dont l'une d'elles, Angers, n'a pas cessé d'être travaillée par les sociétés secrètes depuis 1848.

Enfin, M. Maillé a dû faire patte de velours ; il a endossé la casaque conservatrice et septennaliste, ce qui a dû bien coûter à l'ancien maire d'Angers. Se grimer, dissimuler sa couleur ou l'atténuer, faire le conservateur et mettre de l'eau dans son vin : voilà les durs sacrifices — le dernier surtout — auxquels le parti républicain se trouve réduit.

Depuis la chute de M. Thiers, les choses ont changé, on le voit, et se sont modifiées en plein. Rappelons-nous les élections faites sous ce gouvernement désorganisateur : elles étaient toutes mauvaises. Une sur quinze à peine, telle était la part que nous laissait le radicalisme, protégé par le gouvernement. Les candidats conservateurs désertaient l'arène électorale ; maintenant, ils y descendent hardiment, et, deux fois sur trois dans les élections dernières, ils ont remporté une victoire aussi complète qu'inespérée. Dans le dernier scrutin, ils auraient été vainqueurs s'ils l'avaient voulu, ils peuvent l'être encore.

Que les républicains illuminent, nous pouvons leur laisser cette puérile satisfaction ; mais nous ne comprendrions pas, après l'élection de Maine-et-Loire, que le parti conservateur, dans aucune de ses nuances, fût découragé.

L. HAUMONT.

Les journaux républicains et quelques autres journaux, que nous voudrions bien ne pas séparer du grand parti conservateur, s'efforcent de démontrer, avec une joie mal dissimulée, que le septennat aurait éprouvé dans le scrutin de dimanche dernier, en Maine-et-Loire, un grave échec, un échec irrémédiable. Additionnant les voix du candidat républicain et du candidat bonapartiste, ces journaux nous disent que ce total, auquel il faut ajouter quelques-unes des abstentions, représente tous les adversaires du septennat, conséquemment condamné sans retour par l'opinion publique.

L'argument nous paraît aussi naïf que peu concluant.

Il nous semble, au contraire, que le scrutin du 13 septembre prouve l'impérieuse nécessité, pour les conservateurs, de se rallier au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et d'en accepter loyalement, sérieusement la durée légale fixée à sept ans. Ce qui a été battu dans le scrutin de Maine-et-Loire, ce n'est pas le septennat pur et simple, le septennat accepté pour lui-même, sans réserve et sans arrière-pensée, le septennat pratiqué comme trêve loyale des partis, le septennat garantissant la sécurité du présent, mais ne préjugant rien de l'avenir ; non ; ce qui a été battu, c'est le septennat mêlé de préoccupations étrangères à son principe même et à sa raison d'être, le septennat adultéré, si l'on peut ainsi parler, par des impatiences et des aspirations qui sont la négation de la trêve des partis.

Dans l'état d'extrême division des partis en France, aucun d'eux n'est assez puissant

pour dominer tous les autres et leur faire la loi. Le parti républicain même, qui paraît avoir la discipline la plus forte et que nous avons vu agir avec un si bel ensemble dans l'élection de Maine-et-Loire, se compose de partis variés qui ne s'entendent point le jour où il faudra se partager le pouvoir et décider à quoi doit aller la prépondérance. Cette vérité constatée est la raison d'être du septennat mac-mahonien.

Or, qu'avons-nous vu en Maine-et-Loire ?

Trois candidats étaient en présence. Aucun, d'abord, n'a osé se présenter sur le terrain électoral sans faire acte d'adhésion formelle au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, à la durée légale de son pouvoir septennal.

Donc, au moins quant à ce premier point, il n'est pas exact de dire que le septennat ait été mis aux voix et rejeté. On a, au contraire, affirmé, reconnu le fait du septennat. Seulement, tandis que M. Bruas et ses 26,000 électeurs se montraient sincères observateurs de la loi imposée à tous, les républicains et les bonapartistes essayaient d'en faire un instrument de leurs opinions et de leurs espérances. Le républicain ne voulait du septennat que s'il était transformé immédiatement en république définitive, et le bonapartiste n'y voyait qu'une préparation certaine à une restauration de l'empire. C'est ce mélange de soumission apparente au septennat et de prétentions exclusives qui a été écarté par le verdict des électeurs. Le septennat bonapartiste a été repoussé comme le septennat républicain.

Il reste à savoir si le septennat pour lui-même, le septennat pour la trêve des opinions, pour l'apaisement des partis, pour la tranquillité donnée au pays pendant sept ans, ne peut pas l'emporter sur les impatiences coalisées des partis plus préoccupés des théories politiques que du salut social. Y a-t-il, en Maine-et-Loire, assez d'hommes vraiment modérés et sincèrement patriotes, pour sacrifier leurs opinions personnelles au repos du pays pendant sept années ? C'est la réponse que nous attendons du scrutin de dimanche 27 septembre.

(Union de l'Ouest.) Jules ANDRÉ.

Comme on l'avait supposé, dit le *Figaro*, M. Berger se désiste en Maine-et-Loire mais avec une mauvaise grâce visible.

Il n'annonce sa résolution qu'incidemment, au cours d'une lettre adressée à M. Chabaud-Latour, et dans cette lettre il se plaint violemment de l'administration.

Quoi qu'il en soit, le désistement est acquis, mais les hommes à principes du parti bonapartiste affirment que ce désistement n'y fera rien et que pas un électeur de M. Berger ne votera pour M. Bruas.

Eh ! parbleu ! vous nous la baillez belle ! on sait comment fonctionne le suffrage universel. Si les chefs bonapartistes disent à leurs hommes de voter pour M. Bruas, ceux-ci voteront ; s'ils ne le disent pas, ils commettent sciemment une mauvaise action. A coup sûr, M. Berger ne peut être élu. Personne ne compte voir revenir le prince impérial en novembre. Qu'espère-t-on en s'obstinant à chercher des difficultés au Septennat ?

Des deux candidats en présence, lequel offre le plus de gages au parti de l'ordre ? M. Bruas, cela n'est pas douteux. Les vrais hommes d'ordre doivent donc voter pour lui.

## Chronique générale.

Il paraît que l'élection de Maine-et-Loire a fait découvrir une vaste association dont le centre est à Paris, mais dont les ramifications enserrent la France entière.

Naturellement, cette association est politique et radicale.

Voici, à son sujet, des renseignements qui nous ont été fournis et que nous avons tout lieu de croire authentiques : les radicaux qui, on se le rappelle, ont soutenu avec tant d'ardeur, au mois de mai dernier, lors de l'élection de M. de Bourgoing, l'existence de « comités bonapartistes », ne criaient tant que pour détourner d'eux l'attention du gouvernement.

Il est certain, en effet, que, quoi qu'ils en disent, leurs comités existent et fonctionnent on ne peut plus régulièrement.

On cite, comme preuve, ce qui vient de se passer dans Maine-et-Loire, où leurs agents, qui sont très-actifs, ont, avant l'élection, parcouru tout le département, se renseignant aussi minutieusement que possible et envoyant à Angers, à un de leurs correspondants politiques, leurs informations qu'ils contrôlaient mutuellement.

D'Angers, ces renseignements étaient transmis à « la commission de permanence » que le groupe parlementaire de l'extrême gauche a instituée, et où ils étaient communiqués aux intéressés.

Chose remarquable : ces agents radicaux étaient si parfaitement renseignés que, dans une lettre de l'un d'eux, et que le hasard a placée sous nos yeux, le chiffre de voix que, selon lui, devait obtenir M. Maillé, ne s'est pas écarté de 500 voix de celui qu'il a obtenu.

\* \*

On lit dans le *Figaro* :

Nous avons entre les mains, depuis quelques jours, le texte d'une longue lettre apologétique adressée par l'ex-maréchal Bazaine à M. Gordon Bennett, directeur du *New-York Herald*. On sait déjà que la publication de ce document n'est pas autorisée en France. Nous hésitions même à en parler, mais, hier soir, plusieurs journaux moins discrets signalent l'existence de ce document qui s'épanche en accents de reconnaissance et d'admiration tant pour Napoléon III que pour M. Thiers et dirige les attaques les plus vives contre M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le duc d'Aumale.

M. Bazaine conclut en disant que « son rôle n'est pas terminé, qu'il lui reste des devoirs à remplir et qu'il les remplira quand le moment sera venu. »

Le *Times*, qui a analysé le plaidoyer en question, le juge assez sévèrement :

« L'aveu fait par M. Bazaine, que sa conduite à Metz fut guidée par des motifs politiques, fait revivre la plus grave accusation qui ait été élevée contre lui à Versailles : Bazaine admet de fait sa culpabilité en s'efforçant de se justifier. Quelle que fût à ce moment la conduite des auteurs du 4 septembre, elle n'excuse pas les hésitations, les délais de Bazaine et, finalement, le désastre de Metz. »

\* \*

La *Patrie* annonce que la police vient d'arrêter plusieurs personnes qui sont accusées d'avoir pris une part active aux excès qui

ont épouvanté Paris pendant les derniers jours de la Commune, et entre autres à l'incendie du Tapis-Rouge.

A la suite de l'enquête confiée, à la Nouvelle-Calédonie, à M. le contre-amiral Ribourt, il a été décidé que le gouverneur de cette colonie, M. le capitaine de vaisseau Gaultier de la Richerie, serait relevé de ses fonctions. Ce poste important serait confié à M. de Pritzbuher, capitaine de vaisseau, dont on loue l'énergie et l'entente des services pénitentiaires.

M. le contre-amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, actuellement en villégiature au Pecq, près Saint-Germain, aurait pour successeur le contre-amiral baron Duperré, en ce moment chef d'état-major du ministre. Son départ est fixé au mois prochain. M. de la Bonnière de Beaumont l'accompagne en qualité d'aide-de-camp.

Enfin, M. le contre-amiral Garault, remplacé par M. le contre-amiral Krantz, dans le commandement de la division navale des mers de Chine, deviendrait chef d'état-major du ministre de la marine, fonctions qu'il a déjà remplies sous l'administration de l'amiral Hamelin.

Allons, bon ! il ne nous manquait plus que cela ! Il faut avouer qu'il y a des gens qui ont des idées... bizarres.

Deux députés du centre gauche viennent d'informer leurs amis politiques qu'ils avaient l'intention, dès le retour de la Chambre, de déposer un projet tendant au rétablissement de la garde nationale sur des bases toutes nouvelles.

#### OBSEQUES DE M. GUIZOT.

A partir de deux heures de l'après-midi, la route du Val-Richer est couverte de voitures et de piétons.

Au Val-Richer, MM. Cornélis et Conrad de Witt reçoivent les invités au seuil de la maison mortuaire. On attend, pour commencer la cérémonie funèbre, l'arrivée du train de Paris.

Les personnes arrivées par ce train affirment que M. Thiers s'y trouvait. Les gendres de M. Guizot semblaient fort touchés de cette attention de la part de l'ancien adversaire de tribune du défunt. Il fallut cependant bientôt constater l'absence de l'ex-ministre de Louis-Philippe : M. Thiers était descendu à Bueil, une station près de Mantes.

Le Président de la République s'était fait représenter par M. d'Harcourt et le ministre de la guerre par M. Foulon. Parmi les personnalités venues pour la cérémonie, on remarquait en outre : MM. le duc de Broglie, le général Chabaud-Latour, le duc Decazes, Target, de la Haye, président du tribunal civil de la Seine, Mettelal, l'amiral Fourichon, Hébert, Arthur Stanley, l'évêque protestant de Westminster, les membres de l'Institut, MM. Camille Rousset, Jourdain et Lévêque, en tout trois cents personnes environ.

La bière, sur laquelle on a placé une énorme couronne de fleurs, est exposée au rez-de-chaussée, dans la bibliothèque. Derrière le cercueil, le buste du défunt s'encadre dans une couronne de feuillage.

Le pasteur Mellon prononce, selon l'usage, une allocution, puis la bière est mise dans une voiture des transports funèbres, et le cortège se met en marche, tous les assistants suivant à pied.

Le trajet pour arriver au cimetière est de deux kilomètres. Sur tout le parcours, les paysans endimanchés se découvrent respectueusement.

Au moment de l'ensevelissement, le pasteur Mellon prononce un discours qui nous semble trop long, étant donné surtout que le ministre parle fort peu du défunt. Le pasteur Verne, du consistoire de Paris, au contraire, dans une belle oraison funèbre, fait l'éloge de l'homme illustre qui vient de s'éteindre. Il n'y a pas eu d'autre discours.

(Figaro.)

L'Univers.

Depuis la nouvelle mesure de rigueur, l'Univers reçoit un grand nombre de lettres et de cartes qui témoignent les plus vives sympathies pour le courageux journal. Mais

M. Serrano ne sera peut-être pas fâché d'apprendre que des habitants de Madrid, hommes et femmes, ont envoyé une adresse à l'Univers pour adhérer à l'article de M. Louis Veuillot et le féliciter.

La suspension de l'Univers serait due, selon les officieux français, à l'initiative du conseil des ministres ; selon les officieux espagnols de Paris et de Madrid, aux réclamations et menaces de l'ambassadeur d'Espagne.

Afin de faire et surtout d'obtenir un peu de lumière sur cette mesure toujours grave et qui pourrait être suivie d'autres plus graves, consignons les assertions des officieux français et espagnols.

Le Gaulois, dont on connaît les relations intimes avec l'ambassadeur d'Espagne, écrivait le 9 :

« ... Le marquis de Vega-Armijo s'était rendu la veille auprès de M. le duc Decazes et avait énergiquement protesté, au nom de son gouvernement, contre les termes de cet article.

» L'honorable diplomate avait même ajouté que, si pénible qu'il lui fût d'en venir à cette extrémité, il se verrait forcé de demander ses passeports, si on ne prenait pas contre l'Univers des mesures sévères.

» C'est sur cette réclamation que le conseil des ministres a délibéré hier matin, et le résultat de cette délibération a été la suspension de notre confrère pendant quinze jours. »

Les feuilles dévouées à M. le duc Decazes protestèrent le soir même contre ce récit, mais le Gaulois y persista le lendemain en ces termes :

« La France ne peut, dit-elle, ajouter foi à nos renseignements sur les démarches qui ont précédé la mesure prise contre l'Univers.

» Nous dirons pour toute réponse que la Presse, dont on sait les attaches et relations officielles, a reproduit mot pour mot, tous nos renseignements. »

Nouvelles protestations des officieux français, puis... silence absolu. L'incident clos ainsi en France a été repris en Espagne.

Le gouvernement du maréchal Serrano devait remercier son ambassadeur à Paris de son zèle et de son succès. De son côté la presse de Madrid devait commenter à la fois la suspension de l'Univers et l'attitude du marquis de la Vega de Armijo.

Donnons d'abord la version de la Epoca (n° du 8, 3<sup>e</sup> page) :

« Dans le conseil des ministres d'hier, M. Ulloa a rendu compte à ses collègues de l'acte d'énergie de M. de la Vega de Armijo, lequel, en vue d'un article de l'Univers que la presse ministérielle qualifiait de violent et d'injurieux pour l'Espagne et pour la personne du duc de la Torre, s'est présenté chez M. le duc Decazes et lui a dit qu'il se retirerait avec toute sa légation si le journal n'était pas puni.

» Voilà la première question traitée dans ce conseil, présidé par M. Sagasta, et dont l'heure a été avancée expressément. Nous pensons que des remerciements auront été adressés à M. le marquis de la Vega de Armijo. »

Traduisons *el Imparcial*, journal de M. Gasset et Artime, neveu du maréchal Serrano (n° du 8, 2<sup>e</sup> page) :

« Nos télégrammes parlent de la suspension de l'Univers et des causes qui l'ont amenée, mais ce qu'ils ne disent pas et ce que nous savons, c'est que notre représentant à Paris a déployé une telle énergie, a parlé avec tant de fermeté et de dignité au ministre des affaires étrangères, que le gouvernement français a décidé la suspension temporaire de ce journal. M. Ulloa a donné au conseil des ministres de grands éclaircissements sur cette affaire, et le ministère a décidé qu'on remercierait M. le marquis de la Vega de Armijo pour sa conduite si digne et si énergique. »

Nous laissons la parole aux officieux français et la réplique à la presse indépendante à laquelle nous offrirons toujours volontiers les éléments nécessaires pour faire un peu de lumière sur les questions internationales aussi bien que sur les affaires purement carlistes.

Dona Isabel de Borbon n'a pas eu à se louer de la gratitude de son ancien ministre et favori don Francisco Serrano, car il l'a détrônée à Alcolea.

Les versions de la Epoca et de l'Imparcial, ainsi que les termes du discours de l'ambassadeur d'Espagne, qui arrachent au journal la Presse des plaintes amères, des protestations passionnées et des évocations regrettables (nous pourrions lui en opposer d'autres) n'augurent pas bien de la gratitude du chef du pouvoir exécutif d'Espagne pour la reconnaissance du gouvernement français.

#### Tribunal correctionnel de Grasse.

Suite de l'audience du 4 septembre.

ÉVASION DE L'EX-MARÉCHAL BAZAINE. — COMPLI-CITÉ. — NÉGLIGENCE.

M. le président informe les prévenus qu'il va, dans le but d'abrégier les débats, procéder immédiatement à l'audition des témoins et que chacun des inculpés pourra faire telle observation qu'il jugera à propos sur leurs dépositions.

Alors commence le défilé des témoins.

Le premier entendu, au milieu de l'entrée du public debout et du bronhaha qu'elle cause, est M. le capitaine Béraud, qui commandait les cent vingt hommes de garnison de l'île.

Il résulte de cette déposition que quinze hommes étaient chaque jour préposés à la garde intérieure et extérieure du fort.

M. le président. — Pouvait-on d'avance savoir quel serait, sur tel ou tel point, la sentinelle qui serait de faction à un moment donné, à une heure dite ?

Le capitaine Béraud. — Oh ! non. Les hommes dans le rang sont disposés par rang de taille, et c'est d'après le numéro qui leur est ainsi échu qu'ils sont pris pour la faction.

D. Avaient-ils, les hommes, quelque intelligence, je ne dirai pas avec le prisonnier, mais avec les personnes qui habitaient avec lui ou le visitaient ?

R. Pas que je sache.

D. Qui vous a appris l'évasion ?

R. M. Marchi.

D. Paraissait-il ému ?

R. Oui, assez.

D. Vous a-t-il semblé que l'évasion ait pu avoir lieu au moyen d'une corde ?

R. Certes.

D. Aurait-elle pu avoir lieu par un autre moyen ?

R. Certainement, mais alors il aurait fallu nécessairement la complicité du gardien chef qui avait entre ses mains les clés des portes et poternes par lesquelles le prisonnier aurait dû passer et être guidé.

On entend ensuite le sous-lieutenant Heyrand qui, lui, trouve que le directeur Marchi n'avait pas l'air fort impressionné, le lundi 10 août, de l'évasion du prisonnier. Il l'a, dit-il, annoncée fort tranquillement. Ce témoin est celui qui a opéré la descente du parapet à la mer par la corde, très-facilement.

Pour la première fois, le colonel Villette prend la parole : « J'ai dit, quand j'ai été interrogé dans l'instruction, qu'il était possible, à ce que l'on m'aurait raconté, d'arriver jusqu'à la plate-forme située à 8 mètres du parapet, en escaladant les rochers. Je ne prétends pas que cela soit possible ; mais si cela est, on a pu venir du côté de la mer décrocher la corde qui pendait au parapet, attachée qu'elle était par un crochet à une autre corde beaucoup plus petite, et la laisser au bas des rochers où elle a été retrouvée. Dès lors, la présence de quelqu'un, d'un tiers sur le terrain, n'était pas nécessaire au moment de l'évasion.

Puis c'est une succession de gardiens et de soldats qui ne savent rien, jusqu'au moment où paraît Delille.

Delille est un jeune fusilier qui, la nuit de l'évasion, était de faction, entre dix et onze heures, sur la terrasse, devant la fenêtre du prisonnier. Là, le prévenu Plantin serait venu le trouver et aurait causé fort amicalement avec lui, il le déclare : il a écouté Plantin, ils ont causé (soyons convenables) dans la guérite.

Plantin ne proteste pas.

La première audience s'est terminée par l'audition des témoins qui ont prêté à M<sup>me</sup> la maréchale Bazaine et à M. Rull la barque qui les a transportés l'un et l'autre au pied de l'île.

Au cours de l'audience, M. le procureur de la République Tappie a donné lecture du rapport dressé par le capitaine Marcel Cec-

chi, commandant le vapeur *Baron-Ricasoli* dans le voyage du 7 au 10 août 1874. Ce document est ainsi conçu :

« Le 6 août 1874, je reçus de la direction Pénano, Danovuro et C<sup>o</sup>, l'ordre de me tenir prêt à partir le lendemain et à embarquer le duc Arthur Revilla et sa femme pour le voyage de Gênes à Marseille, en touchant, le long de la route, à tous les points qui leur conviendraient. Ils avaient nolisé à cet effet pour six jours le vapeur *Baron-Ricasoli*, commandé par moi.

» Le 7 courant, à sept heures du soir, le duc et sa femme vinrent à bord, et après les compliments d'usage, ils me donnèrent l'ordre de partir. Nous partîmes à sept heures dix du soir.

» A peine hors du port, ils vinrent sur la passerelle de garde où je me trouvais ; ils se mirent à causer de diverses choses en langue espagnole et m'exprimèrent leur satisfaction d'avoir trouvé une personne parlant leur langue et qui devait rendre plus agréable l'excursion qu'ils entreprenaient. Ils me demandèrent si j'avais de la famille, à quoi je répondis que j'avais six enfants ; ils me demandèrent l'âge de chacun d'eux jusqu'à celui du plus jeune des garçons qui a onze ans. Je leur racontai qu'il s'était distingué aux examens et avait eu le premier prix ; ils exprimèrent le désir de l'avoir pour compagnon dans leur voyage, à quoi je répondis que c'était impossible ; mais ils insistèrent pour que je retournasse à Gênes le prendre et l'amener à bord.

» Je leur fis remarquer qu'il serait trop tard lorsque l'enfant arriverait à bord ; ils répondirent qu'il leur était indifférent d'attendre, et que le bateau étant à leur disposition, ils pouvaient aller en avant ou en arrière à leur gré ; j'acquiesçai alors à leur désir et nous revînmes au port de Gênes, où nous jetâmes l'ancre à six heures et demie du soir ; j'allai aussitôt chercher l'enfant que j'amenai à bord. Peu après mon départ, ils descendirent à terre et revinrent à bord près de minuit. Ils exprimèrent le désir de partir le lendemain matin ; en effet, on leva l'ancre, et, à cinq heures un quart du matin, nous étions hors du port, dans la direction de Marseille.

» A dix heures du matin, ils me dirent qu'ils désiraient voir Porto-Maurizio ; je fis aussitôt diriger le pyroscaphe vers ce port, où nous jetâmes l'ancre à onze heures. Ils déjeunerent et descendirent à terre, puis revinrent à bord à quatre heures et demie de l'après-midi, accompagnés de notre agent. Ils dînèrent, et ensuite descendirent à terre pour revenir à neuf heures du soir. Le temps était mauvais avec du vent et une grosse mer du sud-ouest, en sorte qu'on ne put partir le soir même, et le départ pour San-Remo fut remis au lendemain matin.

» Je dois ajouter ici qu'ils voulaient aller à Naples ; mais je leur fis observer que je ne pouvais prendre une telle responsabilité vis-à-vis de la direction avec laquelle ils avaient fait contrat pour aller de Gênes à Marseille, en touchant aux points intermédiaires qui leur conviendraient.

» Le 9, à sept heures et demie du matin, on partit de Porto-Maurizio pour San-Remo, où l'on arriva à huit heures cinquante. Ils descendirent à terre vers onze heures, toujours avec le canot du bord, et revinrent vers trois heures du soir. Ils demandèrent aussitôt si le navire était prêt à partir ; je répondis qu'il l'était toujours. Ils me dirent alors de me diriger vers Cannes, où ils avaient une maison dans laquelle ils passaient l'hiver, et où ils voulaient prendre un domestique et une femme de chambre qu'ils y avaient, pour les emmener avec eux dans le voyage qu'ils comptaient faire à Naples. On partit aussitôt pour Cannes ; en arrivant au golfe Juan, ils m'indiquèrent leur maison de campagne, et me dirent de jeter l'ancre en un point qui était le plus rapproché pour se rendre à leur maison.

» Il était six heures trois quarts du soir quand nous jetâmes l'ancre au golfe Juan, et je me rendis aussitôt au bureau de la santé pour les formalités requises. Quand je revins à bord, ils me demandèrent le canot pour les conduire à terre, à leur maison de campagne ; ce qui fut fait aussitôt. Ils ajoutèrent qu'ils rentreraient vers onze heures et que le canot devait les attendre là.

» Il était environ minuit. Je dormais dans ma cabine, quand on vint m'appeler en m'annonçant que le duc et sa femme étaient arrivés avec un domestique ; je me portai aussitôt à leur rencontre. Ils me demandèrent si le vapeur était prêt à partir, disant qu'ils voulaient aller de suite à Gênes pour

faire un nouveau contrat avec la direction et repartir immédiatement pour Naples, attendu qu'ils avaient appris, par la mère du duc qu'une de ses tantes était gravement malade dans cette ville.

Le valet de chambre du duc était, à l'arrivée, avec un panier de la duchesse à la main ; je le fis conduire aux deuxièmes classes pour dormir. Je demandai pourquoi la femme de chambre n'y était pas, à quoi on répondit qu'elle était partie pour Gènes par la voie de terre avec les bagages.

On prépara rapidement le vapeur à partir, et il était minuit et demi quand nous cinglâmes directement vers Gènes.

Le lundi matin, étant à table, ils causèrent beaucoup de leur future excursion à Naples.

A midi, nous arrivâmes à Gènes. Ils descendirent aussitôt à terre en me disant qu'à quatre heures et demie du soir ils iraient à la direction pour arranger leur nouveau voyage, et qu'ils m'y laisseraient leurs instructions.

## Nouvelles militaires.

### LES MANŒUVRES AU CAMP DU RICHARD.

Les manœuvres militaires qu'exécute en ce moment le 9<sup>e</sup> corps d'armée ont attiré un certain nombre de curieux venant de Tours et des environs. Mais ces opérations ont lieu sur une trop vaste étendue pour que l'on puisse les suivre d'une manière satisfaisante ; c'est à peine si les personnes à cheval et qui peuvent se rendre sur divers points en quelques instants peuvent en avoir une idée.

La journée de lundi, ainsi que nous l'avons annoncé, a été consacrée à la distribution des troupes dans les localités respectives où elles devaient opérer.

Ces troupes ont été divisées en deux corps, appelés à combattre l'un contre l'autre : le premier, composé du 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, du 32<sup>e</sup> de ligne, des 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> cuirassiers et des deux batteries du 33<sup>e</sup> d'artillerie ; le second, formé du 66<sup>e</sup> de ligne, du 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval, du 3<sup>e</sup> dragons et des deux batteries du 20<sup>e</sup> d'artillerie.

Le premier corps, commandé par M. le général de Grammont, avait le camp du Richard pour quartier général ; le second, sous les ordres de M. le général de Boërio, était établi sur la rive droite de l'Indre, à Azay-le-Rideau, Pont-de-Ruan, Saché et Monts.

Mardi donc, les manœuvres ont commencé, et le corps du général de Grammont a attaqué le corps du général de Boërio. Il a vainement tenté le passage de l'Indre, et, repoussé, a battu en retraite jusqu'au camp.

Mercredi, le second corps de troupes, victorieux la veille, a poursuivi sa victoire et attaqué à son tour le premier corps, qui a été obligé d'abandonner le camp et de se retirer sur l'Île-Bouchard.

La journée d'hier a été consacrée à un repos général.

Aujourd'hui vendredi, les deux corps doivent se réunir et reprendre les manœuvres en revenant vers le nord.

Un très-curieux relevé vient d'être achevé par les soins des bureaux du ministère de la guerre, dans le but de rendre applicable, à la veille de la création de l'École supérieure de la guerre, l'influence qu'exercent nos grandes écoles militaires sur la composition du corps d'officiers généraux placés en ce moment à la tête de l'armée.

Il existe actuellement en France 56 généraux de division et 89 généraux de brigade d'infanterie, 24 généraux de division et 39 généraux de brigade de cavalerie, 13 généraux de division et 13 généraux de brigade d'artillerie, 9 généraux de division et 17 généraux de brigade du génie, 18 généraux de division et 28 généraux de brigade faisant partie de l'état-major, 1 général de division et 40 généraux de brigade de gendarmerie : soit, au total, 314 généraux de division et de brigade.

Dans ce nombre, l'École polytechnique en compte pour 23 divisionnaires et 38 brigadiers.

L'École spéciale militaire de Saint-Cyr compte 74 divisionnaires et 129 brigadiers.

Enfin les officiers-généraux qui sortent des rangs de la troupe sont au nombre de 216, savoir : 18 divisionnaires et 32 brigadiers.

Quant aux maréchaux de France, 1 sort de l'École polytechnique, 2 de l'École de Saint-Cyr, un seul a été simple soldat.

Nous ajouterons, pour compléter ces détails, que 58 généraux de brigade ont été promus au grade de général de division, et que 134 colonels ont été nommés généraux de brigade depuis le 4 septembre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LETRE DE M. BERGER

A Monsieur le général baron de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur.

Angers, 14 septembre 1874.

Monsieur le ministre,

En réponse à une question de M. Picard sur ma circulaire aux électeurs de Maine-et-Loire, vous avez prononcé, le 3 septembre, devant la commission de permanence, les paroles suivantes, qui sont trop graves pour n'avoir pas été l'expression réfléchie de votre pensée :

« Je partage l'opinion de M. Picard en ce qui concerne la profession de foi du candidat en question.

« Je l'ai trouvée très-blâmable, et si c'eût été un article de journal, je l'eusse déférée aux tribunaux. Mais ce qui m'a arrêté, c'est que le signataire était un candidat. Au fond, je considère que cette circulaire est un véritable excès, et je désire que ces excès mêmes nuisent à ceux qui se les permettent, et je le dis hautement pour que ce soit répété. »

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le ministre, que vos conseils ont été suivis, et que, l'avant-veille du scrutin, votre réponse à M. Picard a été affichée dans toutes les communes du département, par les soins du comité qui soutenait, de concert avec l'administration, la candidature de l'honorable M. Bruas.

« La publicité donnée aux appréciations dont seul j'étais l'objet de la part de Votre Excellence, a eu, je me plais à le reconnaître, toute l'efficacité qu'il était permis d'en espérer. Dénoncé par le ministre de l'intérieur comme passible de poursuites judiciaires, signalé par lui à des populations respectueuses de la loi comme un perturbateur et un factieux, je ne puis continuer la lutte dans des conditions aussi visiblement inégales. Les journaux vont annoncer mon désistement. Mais vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que je n'entends pas rester sous le coup d'imputations contre lesquelles je proteste avec énergie.

« Vous avez bien voulu dire à la commission de permanence que le caractère électoral seul de ma circulaire vous empêchait de la déférer aux tribunaux. Cette considération ne peut plus vous arrêter aujourd'hui. J'ai cessé d'être candidat, et pour lever tous vos scrupules, je vais faire reproduire dans le *Nouvelliste d'Angers*, — en déclarant que je les maintiens — les termes de la profession de foi que vous avez jugée délictueuse. N'ayant plus de titre à l'immunité et ne voulant pas d'indulgence, je vous demande formellement, Monsieur le Ministre, de provoquer contre moi des poursuites. J'en attendrai l'effet avec une entière confiance dans la justice de mon pays.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

E. BERGER,  
Ancien député. »

M. Berger, candidat de l'appel au peuple dans le Maine-et-Loire, est allé à Paris pour conférer, dit-on, avec M. Rouher, et arrêter la ligne de conduite à suivre.

### ELECTION DU 27 SEPTEMBRE EN MAINE-ET-LOIRE.

Nous lisons dans le *Nouvelliste d'Angers* : « Nos lecteurs connaissent le désistement de l'honorable M. Berger.

« Fidèle à ses sentiments conservateurs, M. Berger votera au second tour de scrutin contre les radicaux, et nous savons qu'il engage ses amis à suivre son exemple. »

M. Ch. BRUAS reste donc le seul candidat conservateur pour le scrutin décisif, qui aura lieu le dimanche 27 septembre.

Le *Nouvelliste d'Angers* confirme, en ces termes, la résolution prise par M. Berger de donner son concours au candidat du parti conservateur :

« Lorsque le parti impérialiste a fait le 24 mai, d'accord avec les orléanistes et les

légitimistes, il a prétendu faire œuvre de conservation sociale, et il tiendra toujours la même conduite.

« L'ennemi commun, c'est le radicalisme, c'est la démagogie que représente si dignement le *Patriote*. Pour lui barrer le passage, nous serons toujours prêts à faire cause commune avec les conservateurs. »

Nous savons également qu'un certain nombre d'électeurs, qui s'étaient abstenus au premier tour, ont décidé de prendre part au scrutin du 27.

Mercredi ont eu lieu, à la préfecture, les examens pour les engagés conditionnels d'un an.

L'Union de la Sarthe, après avoir publié le décret qui nomme M<sup>r</sup> d'Outremont évêque du Mans, ajoute :

« M<sup>r</sup> d'Outremont est un des plus jeunes prélats de France ; il est renommé pour son érudition et sa grande aménité.

« Nous sommes persuadés que le diocèse entier accueillera avec grande faveur le successeur de M<sup>r</sup> Fillion, et voudra lui rendre agréable la lourde tâche à remplir.

« Cette nomination, dont on ne peut que féliciter M. le ministre des cultes, est due en partie à la haute influence de plusieurs députés de la Sarthe, qui ont droit à tous les remerciements. »

Legéard (René), garde particulier à Vernantes, âgé de 34 ans, qui depuis quelque temps donnait certains signes d'aliénation mentale, s'est pendu dans une sapinière à une centaine de mètres de son habitation.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 20 septembre 1874.

A 7 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

#### Programme.

1. La Vie parisienne, marche... WITMANN.
2. Le Tige, boléro... MARIE.
3. Ouverture du Jeune Henri... MÉHUL.
4. Hop ! Hop ! polka... ZIEGLER.
5. Ouverture de la Caravane... GRÉTRY.
6. Alsace-Lorraine, pas redoublé... BEN-TAYOUX.

## Pèlerinage à Fontevraut

Le dimanche 27 septembre 1874.

Le pèlerinage de Notre-Dame de Pitié, à Fontevraut, repris depuis deux ans avec une ferveur nouvelle, revient cette année, en la fête de N.-D. des Sept-Douleurs, le dimanche 27 septembre.

Nous prions les lecteurs de l'*Echo Saumurois* de vouloir bien se rappeler les conclusions que nous établissons naguère au sujet de ce sanctuaire, de son origine, de la vénération dont il a joui depuis la fondation de l'abbaye et qui ne l'a pas abandonné pendant un demi-siècle de profanation et de dénuement.

C'est là que le bienheureux Robert d'Arbrissel, en arrivant dans les forêts de Fontevraut, élevait pour ses disciples le premier autel. Il le consacrait à la Mère de douleurs, Reine du Calvaire et des deux monastères où allaient s'enfermer bientôt les foules pénitentes accourues avec lui dans cette solitude.

Relevés d'âge en âge sur les mêmes fondements par les abbesses de Fontevraut, les murs actuels et nouvellement restaurés du modeste Oratoire ne sont plus ceux du XI<sup>e</sup> siècle. Mais l'image naïve, en pierre sculptée, de la Compassion de Marie, qu'on vénère toujours, est fort ancienne ; et la pieuse conjecture qui en fait remonter l'origine jusqu'au bienheureux Robert ne saurait être infirmée que par des documents précis, non encore produits, en face d'une tradition immémoriale.

Sanctuaire de Marie, élevé par un saint, et foyer de son œuvre la plus illustre, double raison providentielle de la bénédiction divine.

On y révère la très-sainte Mère de Dieu, au pied de la Croix, dans le mystère central de sa vie, en vue duquel se sont accomplis pour elle tous les autres.

Et ce sanctuaire, cette image, lui ont été consacrés par un saint, sur les lieux mêmes où ce grand serviteur de Dieu commuait les merveilles de sa carrière apostolique et en perpétuait les fruits pour de longs siècles, dans l'étonnante fondation de l'abbaye et de l'ordre de Fontevraut.

Venez donc, pieux pèlerins, aux genoux du bienheureux Robert, quand vous visiterez avec nous l'autel de Marie. Et peut-être accomplirez-vous ainsi un secret dessein de la Providence, où sont en réserve de nouvelles grâces.

Calomnié pendant sa vie et après sa mort, Robert d'Arbrissel, qu'un décret de béatification, rendu en la forme ordinaire, n'a pas encore mis sur les autels, n'en a pas moins reçu dans son ordre et par conséquent dans l'Eglise et avec le consentement de l'Eglise, le titre de « bienheureux. »

Et sa mémoire est presque oubliée ! Et le chrétien de nos jours sait à peine le nom des asiles modestes où vit encore, sous l'ombre du cloître, sa règle et l'étincelle de ses vertus !

A nous, pèlerins de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine, sur le sol même de Fontevraut, au pied de l'illustre abbaye, de commencer, au moins dans le secret de nos cœurs, l'acte d'une religieuse réparation envers une telle mémoire, et d'y chercher ces mêmes grâces de pénitence, d'aspirations surnaturelles et de restauration sociale par la foi, que Robert vivant apportait aux hommes de son temps.

Robert n'a pas vu saint Louis et son siècle ; mais il a préparé l'un et l'autre. Et qui saurait dire dans quelle mesure, quand on se rappelle, l'histoire en main, l'action prodigieuse que le nouvel apôtre exerça sur une grande partie de notre France ?

Ce qu'il a pu, il le peut toujours, et aujourd'hui mieux que jamais.

Que les pieux fidèles de notre voisinage nous permettent une dernière réflexion.

Les pèlerinages lointains et solennels aux sanctuaires connus et vénérés du monde catholique. Et grâce à Dieu, grâce à Marie, nous les voyons providentiellement rétablis parmi nous.

Mais n'oublions pas non plus, dans leur humilité, les lieux de grâce et de bénédiction que la même Providence, qui se fait toute à tous, offre tout près de nous à notre dévotion et à notre reconnaissance.

Les grands pèlerinages ébranlent et édifient au loin le monde catholique.

Les plus humbles font circuler partout les saintes eaux de la foi. Ce sont les petits ruisseaux, limpides, rafraîchissants, qui portent au moindre sillon la fécondité et la vie.

Le pèlerin à ces modestes sanctuaires ne vient qu'avec sa foi. Il est bien assuré de ne céder ni à la curiosité ni à l'attrait d'un lointain voyage. Signalé, reconnu, il prêche par sa présence au milieu de ses pères ; et le mérite de son exemple multiplié au centuple le prix et l'efficacité de sa prière.

Ordre des exercices du pèlerinage, le dimanche 27 septembre :

De 8 heures à 9 heures, une ou plusieurs messes basses à la chapelle de N.-D. de Pitié ;

A 10 heures, grand'messe à la paroisse ;

A 3 heures, vêpres à la paroisse ;

A 3 heures 1/2, procession ;

Vers 4 heures, arrivée de la procession à la chapelle, exhortation, chants et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

La cérémonie finira donc à 5 heures.

L'abbé CHEVALLIER,  
Ch. hon., curé de Fontevraut.

## Dernières Nouvelles.

### EVASION DE L'EX-MARÉCHAL BAZAINE.

#### Jugement des complices.

Grasse, 17 sept., 12 h. 30 soir.

Rull, Villette et Plantin sont condamnés à six mois ; Doineau à deux mois ; Gigoux à un mois.

Les autres prévenus sont acquittés.

Pour les articles non signés : P. GODKT.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Sauvetage de l'aréonote Durouf et de sa femme par des pêcheurs norvégiens; événements d'Espagne: prise de Cuença par les carlistes (deux gravures); Tolosa, résidence de Don Carlos; Estella, quartier général de Dorregaray, le combat de Casteifolli, une douane carliste, passage d'un défilé par une bande carliste; M. Charles Garnier, architecte de l'Opéra; M. Paul Baudry, auteur des peintures décoratives du foyer de l'Opéra; les tramways et les gondoles du département de la Seine; le nouveau temple israélite de la rue de la Victoire, à Paris (deux gravures); revue comique du mois, par Cham (deux gravures); Bruxelles: une séance du Congrès international convoqué pour régler les usages de la guerre. — La queue du rat. — Rébus.

L'Univers illustré publie en ce moment le *Sphinx*, cette œuvre émouvante de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année, et le *Remplacant*, roman entièrement inédit de M. Henri Conscience, où se retrouvent les rares qualités d'intérêt et de moralité irréprochable qui ont consacré la réputation de l'auteur du *Gentilhomme pauvre* et de *Deux Enfants d'ouvriers*.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'Univers illustré sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET Co**, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.  
Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.  
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.  
Le 84<sup>e</sup> fascicule, Q à QUO, est en vente.

**NOUVELLE BATTEUSE**  
Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.800 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**  
Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie,

toix, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.311.  
Vervant, le 28 mars 1866.  
Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.  
A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45.270.  
PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74.442.  
Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.  
Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la jaryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.  
Je vous en exprime toute ma reconnaissance.  
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68.413.  
M. Lacan père, de 7 ans de Paralytie des jambes, des bras et de la langue.  
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 24 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Cammon, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BÉSSON, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
Service d'été.  
Départs de Saumur pour Poitiers:  
5 heures 45 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — — — — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — — — — —  
5 — — — — — du soir.  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 SEPTEMBRE 1874.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	63	60	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	692	50	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	91	»	»	»	»	Crédit Mobilier	347	50	6	25	»
5 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	560	»	5	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	2	50	»
Emprunt 1872	99	90	»	15	»	Est, jouissance nov.	587	50	»	1	25
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	920	»	2	10	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	25	1	25	»	Midi, jouissance juillet.	637	50	»	2	50
— 1865, 4 %	470	»	»	5	»	Nord, jouissance juillet.	1082	50	»	7	50
— 1869, 3 % l. payé.	308	»	1	»	»	Orléans, jouissance octobre.	885	»	2	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	381	»	1	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	580	»	»	2	50
Banque de France, j. juillet.	2900	»	1	25	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	542	50	»	3	75	Compagnie parisienne du Gaz.	787	50	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	5	»	Société Immobilière, j. janv.	35	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	247	50	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880	»	»	»	»						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 4 mai 1874).  
Départs de Saumur vers Angers.  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — — — — — (s'arrête à Angers)  
9 — — — — — omnibus.  
1 — — — — — solr, omnibus.  
4 — — — — — solr, omnibus.  
7 — — — — — omnibus.  
Départs de Saumur vers Tours.  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — — — — — omnibus.  
9 — — — — — omnibus.  
12 — — — — — solr, omnibus.  
4 — — — — — solr, omnibus.  
10 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M<sup>r</sup> RENOU, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
OU A AFFERMER  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**L'HOTEL DE LA POSTE**  
A Saumur, quartier de la Croix-Verte, près la Gare.

Très-beaux et très-vastes bâtiments, écuries, remises et cours; vaste jardin attenant à la maison principale, cours d'eau au bout. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. BEIGNET, qui exploite l'hôtel, ou à M<sup>r</sup> RENOU, notaire. (380)

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**AVIS**  
Samedi 19 septembre 1874, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à la vente aux enchères d'un bon cheval, une charrette et un autre cheval, harnais, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**  
Le mardi 22 septembre 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez les époux Verneau, rue Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères de grande quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:  
Sept lits, couettes, matelas, édredons, couvertures, couvre-pieds, rideaux, armoires à glaces, secrétaires, commodes, fauteuils Voltaire et autres, canapés, chaises garnies, pendules, glaces, étagères, tables de toilette, causeuses, guéridons, garnitures de cheminées et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**

Par suite de faillite,  
**UN FONDS DE BOULANGERIE**  
Bien achalandé,  
Situé à Saumur, rue des Capucins.  
Dépendant de la faillite du sieur Augustin Briandeau.  
S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRIN, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). (423)

**A LOUER**

**UNE MAISON**  
Rue Cendrière, n° 8 et 10.  
Comprenant:  
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;  
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'angloise;  
Trois chambres de domestiques et greniers;  
Cour, écurie et remise; caves.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (528)

**A CÉDER**

Pour cause de maladie,  
**L'AUBERGE DU COQ**  
Rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
S'adresser à GUYOMARD, qui l'exploite. (442)

**A VENDRE**

**UNE VOITURE-PANIER**  
A quatre roues.  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE MAISON DE COMMERCE** (nouveau et mercerie), des environs de Saumur, comme appa-  
**DEMANDE**, prentie, une **JEUNE FILLE** de 14 à 16 ans, se destinant au commerce. Elle sera de suite logée, nourrie et blanchie. Inutile de se présenter sans de très-bons renseignements.  
S'adresser au bureau du journal.

**VILLE DE SAUMUR.**

**AVIS.**  
Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désiraient traiter à l'amiable pour l'entreprise des services des Vidanges et du Balayage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, à se présenter au **Secrétariat de la Mairie**, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

**A LA VILLE DE PARIS**  
Place Saint-Pierre,  
On demande un apprenti.

**BARTHE**  
DOREUR, ARGENTEUR ET VERNISSEUR  
Sur tous métaux.  
Remise à neuf des vieux bronzes dorés et marquetés.  
Spécialité de dorure au mercure mat et or moulu.  
Rue Saint-Jean, N° 31, à Saumur.

**CHEMINÉES DE MARBRE.**

**M. LORRAIN**  
PLATRIER,  
Rue d'Orléans, à Saumur,  
A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article **Cheminées de marbre** en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

**AVIS**

Quatre compagnies d'assurances (incendie, vie, grêle et bétail) demandent un **Directeur** pour l'arrondissement de Saumur. Fortes remises ou traitement fixe. Il n'est pas indispensable d'habiter le chef-lieu. Ecrire à M. MARTER, 23, place du Ralliement, Angers. (395)

**GUÉRISON INSTANTANÉE**  
**NEURALGIES (faciales), MIGRAINES**  
(non gastralgiques), **OTALGIES** (névralgies de l'oreille), **MAUX DE DENTS** (lors même qu'ils seraient cariés).  
AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'angor pectoris et les attaques d'apoplexie. Il sera envoyé franco de domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans les divers cas.  
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

**DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872)**  
**35 Ans de Succès**  
**ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**  
Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqlès est surtout indispensable pendant les chaleurs où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques. En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumeries et d'épicerie fine. Se méfier des imitations et exiger la signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
PREMIÈRE ÉDITION  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
Paris. Département.  
Un an... 6 fr. 8 f.  
Six mois... 3 50 4  
Trois mois... 2 2  
ÉDITION DE LUXE  
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.  
Paris. Département.  
Un an... 15 fr. 18 fr.  
Six mois... 8 fr. 10 fr.  
Trois mois... 4 fr. 5 fr.  
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.  
Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.  
Saumur, Imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.